



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le trois février, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à vingt et une heures à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 janvier 2016

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS



ORDRE DU JOUR : *(SESSION ORDINAIRE)*

DELIBERATIONS

- 1) Désignation élus référents communaux – élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
2 titulaires - 1 suppléant
- 2) Autorisation de signature du Renouvellement du Contrat enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA (CDC de Podensac)
- 3) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013
- 4) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014
- 5) Réaménagement de la station d'épuration de Barrouil - Approbation de l'Avant-projet -
Demande de subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 6) Signature d'un bail avec Orange pour mise à disposition d'un emplacement cadastré section C
N° 306 lieu-dit La Guerre à ILLATS, dans le cadre de la mise en place d'« Equipements
Techniques » nécessaires à l'activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les
mobiles.
- 7) Subvention au Lycée des Métiers Sud Gironde pour le jeune Vincent CAHUZAC – Voyage à
Londres

QUESTIONS DIVERSES



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) DESIGNATION ELUS REFERENTS COMMUNAUX – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 8 juillet 2015, la Communauté de Communes a choisi de modifier ses statuts afin de prendre la compétence PLU. Ceci devra déboucher à terme vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dans le cadre de la participation des communes à l'élaboration de ce projet, les communes s'engagent à désigner 2 référents communaux titulaires et 1 référent communal suppléant.

Monsieur le Maire propose

- M. Robert CARSANA
- M. Philippe DUBOURG

Référents titulaires

- Mme Danièle LESCURE
Référent suppléant

Le conseil municipal approuve ce choix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF ET LA MSA (CDC DE PODENSAC)

Monsieur DUBOURG indique au Conseil municipal que le Contrat Enfance-Jeunesse signé entre la CDC de PODENSAC, la CAF et la MSA de la Gironde doit être renouvelé pour la période 2015 / 2018. Ce contrat permet à la commune de percevoir des subventions pour le fonctionnement des Accueils périscolaires. Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse 2015 / 2018 ainsi que toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3) ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES ANNEES 2013 ET 2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce document est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur DUBOURG précise qu'il vient de recevoir les rapports 2013 et 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces rapports et décide de les mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Délibération adoptée par 14 voix POUR – 1 voix CONTRE (G. BAILLET)

4) REAMENAGEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE BARROUIL - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Monsieur DUBOURG présente le projet de réaménagement de la station d'épuration de Barrouil. Il indique que la commune est confrontée depuis des années aux dysfonctionnements chroniques de cette station d'épuration, dont le deuxième étage, constitué d'un filtra à sable à écoulement horizontal, ne donne pas satisfaction et se retrouve saturé. A contrario, le premier étage, constitué de lits plantés de roseaux, est correctement dimensionné et fonctionne normalement.

Il rappelle qu'une parcelle attenante à la station a été acquise en vue de procéder à l'extension du réseau électrique pour desservir le site et remplacer les parties d'ouvrage défectueuses par un deuxième étage de filtres plantés de roseaux, ceci afin de permettre le rétablissement d'un fonctionnement normal.

De plus, un débitmètre entrant devrait être installé pour quantifier réellement les effluents arrivant sur le site. Par ailleurs, l'exploitant du réseau doit être sollicité pour assurer les actions nécessaires à la réduction des eaux parasites et des eaux chargées en graisses constatées sur le site.

Le montant des dépenses estimées s'élève à 160 000 € HT soit 192 000 € TTC se répartissant ainsi :

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| Travaux d'extension de la station | 145 620.00 € HT |
| Divers, somme à valoir, frais d'appel | |
| D'offres, imprévus | 1 845.44 € HT |
| Honoraires du maître d'Œuvre | 12 534.56 € HT |
| TOTAL | 160.000.00 € HT |

Monsieur le Maire indique que ces travaux pourraient être subventionnés par le Département de la Gironde et par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet pour un montant global prévisionnel de 160 000 € HT soit 192 000 € TTC et charge Monsieur le Maire de déposer

- une demande de subvention auprès du Département de la Gironde,
- une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne, pour ces réalisations.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| | |
|---|---|
| ➔ Subvention du Conseil Général | 24 000.00 € |
| 15 % du montant H.T. | |
| ➔ Subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne | 64 000.00 € |
| 40 % du montant H.T. | |
| ➔ Autofinancement et emprunt | 72 000.00 € |
| ➔ TVA récupérée via l'exploitant | 32 000.00 € |
| Soit un total de | 192 000.00 € TTC (160 000.00 € HT) |

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) SIGNATURE D'UN BAIL AVEC ORANGE POUR MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT CADASTRE SECTION C N° 306 LIEU-DIT LA GUERRE A ILLATS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D' « EQUIPEMENTS TECHNIQUES » NECESSAIRES A L'ACTIVITE D'EXPLOITANT DE SYSTEMES DE RADIOCOMMUNICATIONS AVEC LES MOBILES.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'ILLATS a signé un bail le 23 mars 1996 avec la Société France Télécom. Depuis, la Société ORANGE, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, a procédé pour l'exploitation de ces réseaux à l'implantation d' « Equipements Techniques » au lieu-dit « La Guerre » 33720 ILLATS sur la parcelle cadastrée section C n° 306,

Cette Société souhaite résilier par anticipation ledit contrat à la date du 22 mars 2016 et a contacté la collectivité afin de signer un nouveau bail qui sera conclu pour une durée de 12 ans à compter du 23 mars 2016 et sera renouvelé de plein droit par périodes de six ans, sauf dénonciation par l'une des parties. Le montant du loyer annuel serait de **mille neuf cent trente-huit euros** et serait augmenté annuellement de 1 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce bail avec la Société ORANGE ainsi que tout document concernant cette affaire.

Délibération adoptée par 15 voix POUR

6) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCEE DES METIERS SUD GIRONDE POUR LE JEUNE VINCENT CAHUZAC – VOYAGE A LONDRES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la correspondance adressée par Le Lycée des Métiers Sud Gironde, concernant Vincent CAHUZAC, domicilié sur la commune est élève dans cet établissement en classe de 3ème PREPA PRO. Ce dernier doit participer à un voyage scolaire à LONDRES du 3 au 8 avril prochains. Le coût moyen par élève est de 400 € mais l'objectif du Lycée est que la part restant à la charge de chaque famille ne passe pas 190 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 €, le conseil départemental étant également sollicité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention de **100 €** (Cent euros) au **Lycée des Métiers Sud Gironde** de LANGON. Cette subvention sera inscrite à l'article 65738 du budget 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

① Monsieur DUBOURG fait part au conseil municipal de la correspondance adressée récemment par le Principal du Collège Georges Brassens de Podensac. Dans le cadre d'un projet de cet établissement, et de l'enseignement de l'allemand, des élèves se rendent à SYKE en Basse Saxe du 2 au 11 mars 2016. Quatre collégiens domiciliés sur la commune d'ILLATS sont concernés : Axel ENGLER, Alex LEGLISE, Audrey NEIGE, Alexandre WERLEN. Le coût du voyage à la charge des familles est de 245 €.

Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € par enfant soit 400 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention de 400 € (Quatre cents euros) au Collège Georges Brassens de PODENSAC.

② Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale a fait part à Monsieur le maire du thème retenu cette année par le Ministère, pour le Concours National de la Résistance et de la Déportation. Il s'agit de « Résister par l'art et la littérature ». Un appel est lancé aux communes qui souhaitent offrir un livre ou attribuer une subvention. Frédéric PEDURAND est chargé d'acquérir un ouvrage correspondant.

③ Gilles BAILLET demande où en est le travail du programmiste. Monsieur le Maire lui indique qu'un géomètre a été sollicité pour établir un plan des parties concernées.

④ Catherine DRILLEAUD se plaint du passage incessant des camions dans le bourg et voudrait savoir où en est le projet de déviation. Philippe DUBOURG et Philippe VINCENT lui expliquent que cette déviation est prévue dans le Plan Local d'Urbanisme mais qu'il n'y a pas de financement prévu pour l'instant.

Elle demande également à quel moment les bouches d'égout entre La Fontaine et Saint Roch seront réparées, ces dernières faisant énormément de bruit à chaque passage. Philippe VINCENT lui indique qu'il attend d'avoir un nombre suffisant de bouches à changer, pour commander, ceci dans un souci de limitation des coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 40.